

Sérévi Emprunteur Digital 2



Sérévi Emprunteur Digital 2 est un contrat d'assurance de groupe des emprunteurs à tarification individuelle, régi par le Code des assurances.

AVANTAGES DE SÉRÉVI EMPRUNTEUR DIGITAL 2

- **Irrévocabilité des garanties et maintien du tarif.**
- **Garanties complémentaires complètes :** Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT), Invalidité Permanente Partielle (IPP), Invalidité Permanente Totale (IPT) et, après acceptation de l'assureur, Invalidité Spécifique AERAS (IS AERAS).
- **Large panel d'options éligibles aux garanties complémentaires** permettant de s'adapter à la situation de l'assuré et de répondre aux critères CCSF (exemple : Mi-temps thérapeutique, Inactif, Renfort Dos et Psy...).
- Couverture de **sports à risque** sur demande de l'assuré.
- **Indemnisation forfaitaire** dans la limite de 10 000 € par mois et par assuré (3 800 € pour les inactifs).
- **Tarification personnalisée.**
- **Process 100 % digital** permettant l'obtention de Conditions particulières en 20 minutes (dans 80 % des cas).

ADMISSION À L'ASSURANCE

| | |
|-----------------------------|---|
| Assuré | Personne physique emprunteur, co-emprunteur, caution. |
| Adhérent | Assuré ou personne morale. |
| Territorialité à l'adhésion | Résider en France (y compris DOM et Corse) en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Monaco ou au Luxembourg. |
| Âge à l'adhésion | <ul style="list-style-type: none">• 18 ans minimum quelles que soient les garanties.• Moins de 80 ans pour la garantie Décès.• Moins de 65 ans pour les garanties PTIA, ITT, IPP, IPT, IS AERAS. |
| Cessation des garanties | <ul style="list-style-type: none">• Décès : le jour du 90^e anniversaire de l'assuré.• PTIA : le jour du 70^e anniversaire de l'assuré.• Pour les risques ITT/IPP/IPT et IS AERAS : à la date à laquelle l'assuré a atteint l'âge pour faire valoir ses droits à la retraite, et au plus tard le jour de son 70^e anniversaire. |

CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSURANCE

| | |
|-----------------------------|--|
| Nature des prêts couverts | Prêts immobiliers, professionnels, personnels et restructuration de prêts d'un montant maximum de 40 000 000 €, d'une durée minimum de 12 mois et maximum de 360 mois (36 mois maximum pour les prêts relais) hors prêts en crédit-bail, hors prêts renouvelables et hors prêts d'une durée supérieure à 30 ans. |
| Nature des garanties | <ul style="list-style-type: none">• Garanties principales : Décès, PTIA.• Garanties complémentaires : ITT, IPP, IPT, IS AERAS (après acceptation de l'assureur).• 7 formules de couvertures disponibles de la plus couvrante (Décès, PTIA, ITT, IPT, IPP) à la moins couvrante (Décès, PTIA). |
| Options disponibles | <ul style="list-style-type: none">• En ITT : - Mi-temps thérapeutique (50 % des échéances de prêts), - Inactif (100 % des échéances de prêts), - Renfort Dos (sans conditions d'hospitalisation), - Renfort Psy (sans conditions d'hospitalisation).• En IPP/IPT : - Renfort Dos (sans conditions d'hospitalisation), - Renfort Psy (sans conditions d'hospitalisation), - Sa profession (évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre). |
| Tarification | Tarification hyper segmentée tenant compte de l'âge, du statut fumeur/non-fumeur, de la CSP, de la nature du prêt... |
| Assiette de cotisation | <ul style="list-style-type: none">• Capital restant dû, âge évolutif.• Capital initial (nominal), âge constant. |
| Franchise | Au choix de l'assuré : 30 jours, 60 jours, 90 jours, 120 jours ou 180 jours. |
| Périodicité des cotisations | Mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. |
| Frais de dossier | 10 € par prêt par assuré (plafonné à 20 €/assuré). |
| Date d'effet | La date d'effet est celle indiquée sur le certificat d'adhésion, sous réserve de la signature de l'offre de prêt et de l'encaissement effectif par l'assureur de la 1 ^{ère} cotisation. |
| Bénéficiaire | L'établissement prêteur (possibilité de modifier le bénéficiaire pour les garanties Décès et PTIA, avec mise en place d'une clause séquestre et l'accord de l'établissement prêteur). |
| Couverture prévoyance | <ul style="list-style-type: none">• Elle est réservée aux adhésions effectuées par une personne physique.• En complément d'un contrat d'assurance emprunteur dont le bénéficiaire est l'organisme prêteur à concurrence des sommes restant dues assurées.• Pour une quotité égale au maximum à la différence entre 100 % et la quotité assurée sur l'autre contrat d'assurance emprunteur. |

VIE DU CONTRAT

| | |
|------------------------------------|--|
| Territorialité en cours de contrat | <ul style="list-style-type: none"> L'assuré est couvert dans le monde entier. La PTIA, l'incapacité et l'invalidité doivent être constatées par un médecin établi en France. Si l'assuré ne peut se déplacer, l'assureur peut mandater le médecin de son choix pour constater les dommages corporels ou la maladies. Le décès doit être constaté par une autorité légale de l'Union européenne. |
| Modification du contrat | <p>Toute augmentation du nominal assuré dans les 3 ans qui suivent la date d'effet des garanties peut se faire en renseignant une attestation de non modification d'état de santé, sous quatre conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nouveau nominal assuré est inférieur à 1 000 000 €, - l'assuré à moins de 55 ans au moment de l'augmentation, - l'assuré a été accepté aux conditions standards (sans majoration de tarif ni exclusion médicale) au moment de la souscription initiale, - la demande de modification n'amène pas l'assuré à changer de tranche de formalités médicales par référence à celle dans laquelle il se trouvait à l'adhésion, telle qu'indiquée dans la grille des formalités médicales annexée à la notice. |
| Irrévocabilité | Irrévocabilité des primes et garanties quelle que soit l'évolution personnelle et professionnelle des assurés. |

NATURE ET MONTANTS DES PRESTATIONS

| | |
|----------------------|---|
| Décès/PTIA | Capital restant dû garanti. |
| ITT/IPP/IPT/IS AERAS | Échéances de remboursement garanties (en invalidité, la prise en charge dépend du taux d'invalidité). |

COMMISSIONNEMENT

| | |
|------------|---|
| Décès/PTIA | <ul style="list-style-type: none"> Précompte et linéaire. Linéaire. |
|------------|---|

OUTIL D'ADHÉSION

| | |
|--------------------|--|
| Process d'adhésion | Process 100 % digital offrant une simplicité d'utilisation. L'adhésion se fait en ligne au moyen d'une signature électronique permettant l'obtention d'un certificat d'adhésion très rapidement. |
| Suivi des dossiers | L'outil d'adhésion permet le suivi des dossiers en temps réel fluidifiant ainsi la relation client/conseiller. |

TABLEAU DES FORMALITÉS MÉDICALES

| Encours assuré Âge de l'assuré | ≤ 100 000 € | | > 100 000 € ≤ 400 000 € | | > 400 000 € ≤ 600 000 € | | > 600 000 € ≤ 1 000 000 € | | > 1 000 000 € ≤ 1 500 000 € | | > 1 500 000 € ≤ 3 500 000 € | | > 3 500 000 € | |
|-----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|--|--------------------------------|--|--------------------------------|---|--|--|---|--|---|--|--|
| | Jusqu'à 45 ans | Questionnaire de santé simplifié | | QS + RM + Analyse de sang 1 | | QS + RM + Analyse de sang 2 | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique avec test d'effort + RMF(*) | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique avec test d'effort + RMF(*) | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique avec test d'effort + Échocardiographie + RMF(*) |
| De 46 ans à 65 ans | Questionnaire de santé (QS) | | QS + RM + Analyse de sang 1 + Examen cardiologique | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Examen d'urines + Examen cardiologique | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique + PSA | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique avec test d'effort + PSA + RMF(*) | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique avec test d'effort + PSA + RMF(*) | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique avec test d'effort + Échocardiographie + Mammographie réalisée la dernière année + PSA + RMF(*) | |
| Plus de 65 ans | QS | | QS + RM + Analyse de sang 1 + PSA | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Examen d'urines + Examen cardiologique + PSA | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Examen d'urines + Examen cardiologique avec test d'effort + PSA | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique avec test d'effort + PSA | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique avec test d'effort + PSA + RMF(*) | | QS + RM + Analyse de sang 2 + Test de cotinine urinaire + Examen d'urines + Examen cardiologique avec test d'effort + Échocardiographie + Mammographie réalisée la dernière année + PSA + RMF(*) | |

| | |
|---------------------------------------|---|
| RM | Rapport Médical. |
| Analyse de sang 1 | Cholestérol total et ses fractions HDL et LDL, triglycérides, glycémie, test HIV, numération de la formule sanguine, vitesse de sédimentation, plaquettes, créatinine, transaminases, Gamma GT. |
| Analyse de sang 2 | Analyse de sang 1 + sérologie des hépatites B (marqueurs Antigène HBs) et C (anticorps anti-VHC). |
| Examen cardiologique | ECG avec compte rendu + examen cardiologique avec un rapport détaillé sur l'état cardiovasculaire. |
| Examen d'urines | Recherche et dosage éventuel des protéines, du glucose, du sang. Examen cyto bactériologique à effectuer si détection d'une anomalie. |
| PSA | Antigène Spécifique de la Prostate. |
| Test de cotinine urinaire | Test d'urine à effectuer par toute personne ayant déclaré être "non fumeur" et assurée au-delà de 1 000 000 €. |
| (*) Rapport moral et financier | À renseigner pour tout montage d'un montant supérieur à 1 500 000 €. Le RMF correspond aux questionnaires suivants : questionnaire professionnel classique, questionnaire prêt acquisition de société, déclaration personnelle et financière, couverture de prêt personnel. |
| Mammographie | Compte rendu de la dernière mammographie réalisée (moins d'1 an) pour les femmes de + de 50 ans. |

Pour plus de simplicité, et obtenir un seul rendez-vous pour l'ensemble des analyses et examens requis, vous pouvez contacter l'un des centres médicaux ci-dessous agréés par Suravenir (coût d'un appel local) : ARM - Tél. : 09 70 72 72 72, ABCOS-CIVEM - Tél. : 09 69 32 27 32, Bilan Santé Vitton - Tél. : 04 37 47 15 86.

Vie Plus, filiale de Suravenir dédiée aux CGPI : Tour Ariane - La Défense 9 - 5 place de la Pyramide - 92088 Paris La Défense Cedex. Suravenir - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9).

Vie plus
Partenaire et tellement plus